



DECISION DG/2026/13

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

La Directrice du Centre Hospitalier de GRASSE,

VU le Code de la Santé Publique, et en particulier les articles L. 6143-7, R. 6145-70 et D. 6143- 33 à 35,

VU la loi n° 2009-879 du 21 Juillet 2009 et notamment son article 10,

VU le décret n° 2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au Directeur et aux membres du Directoire des établissements publics de santé,

VU l'arrêté en date du 21 juin 2023 portant nomination de Monsieur Olivier MARTINEZ, en qualité de Directeur-Adjoint, et, au vu de la note d'information de Direction, le désignant Directeur des Ressources Humaines, Directeur de la Filière Gériatrique, Directeur Référent de la Filière Psychiatrique et de l'USMP, à compter du 20 mars 2026,

VU l'arrêté de l'ARS PACA en date du 27 décembre 2022 portant désignation de Madame Erika CASSAN en qualité de Directrice du Centre Hospitalier de Grasse à compter du 02 janvier 2023,

DECIDE

SECTION 1 – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1^{er}

Sont de la compétence du Directeur :

- Les attributions exercées après concertation avec le directoire, en application de l'article L. 6143-7 du code de la santé publique ;
- Les conventions de partenariat conclues avec des organismes ou établissements extérieurs ;
- Les décisions d'ester en justice ;
- Les décisions de choix des avocats et officiers ministériels ;
- Les contrats d'emprunt ;
- Les décisions relatives aux dons et legs ;
- Les ordres de mission des membres de l'équipe de direction ;
- Les décisions d'attribution de logement ;
- Ainsi que tous les autres actes, documents et correspondances qui, en raison de l'importance de leur objet, engagent le Centre Hospitalier de GRASSE et notamment la signature de tous les courriers adressés aux autorités de tutelle (ARS, Ministère...), à la Préfecture, aux élus, au Président du Conseil de Surveillance ou Vice-président, aux autorités de Police et de Justice....

SECTION 2 – ACTES ADMINISTRATIFS

Article 2

Délégation est donnée à **Monsieur Olivier MARTINEZ**, Directeur des Ressources Humaines, Directeur de la Filière Gériatrique, Directeur Référent de la Filière Psychiatrique et de l'USMP, à l'effet de signer tous les actes administratifs, documents et correspondances concernant les affaires de ce périmètre.

Directeur de la Filière Gériatrique : contrats de séjour, courriers aux proches des résidents et patients relatifs :

- A l'organisation et au fonctionnement des activités sur le site du Petit Paris,
- Aux projets conduits par les différents services présents sur le site du Petit Paris,
- Au relai des actions de la direction sur le site de Petit Paris.

En cas d'empêchement de **Monsieur Olivier MARTINEZ**, la même délégation est donnée à **Monsieur Wilfried GUIOL**, Directeur-Adjoint, Adjoint à la Directrice Générale, Directeur des Affaires Médicales et de la Stratégie et Directeur Référent du Bloc Opératoire.

Directeur des Ressources Humaines :

Sont également compris dans le champ de cette délégation les conventions de stage avec les établissements d'enseignement, les écoles paramédicales ou les organismes de formation.

Sont exclues de cette délégation les décisions suivantes, dont le régime est fixé à l'article 1 de la présente décision :

- les décisions concernant les personnels de direction,
- les décisions concernant les sanctions disciplinaires,
- les décisions d'attribution de logement.

En cas d'empêchement de **Monsieur Olivier MARTINEZ**, la même délégation est donnée à **Monsieur Wilfried GUIOL**, Directeur-Adjoint, Adjoint à la Directrice Générale, Directeur des Affaires Médicales et de la Stratégie et Directeur Référent du Bloc Opératoire.

En cas d'empêchement de **Monsieur Olivier MARTINEZ et de Monsieur Wilfried GUIOL**, la même délégation est donnée à :

Madame Julie DUVAL, Responsable Formation, Dispositifs Individuels et Concours

Madame Emma DE MAIO, Responsable Recrutement et Suivi des Effectifs

Madame Lila DELHOMME, Responsable Contrôle de Gestion Sociale

Madame Wiem BERRAIS, Responsable Carrière

SECTION 3 – POUVOIR D'ORDONNANCEMENT

Article 3

Délégation est donnée à **Monsieur Olivier MARTINEZ**, Directeur des Ressources Humaines, Directeur de la Filière Gériatrique, Directeur Référent de la Filière Psychiatrique et de l'USMP, pour toutes les pièces d'ordonnancement, mandats, et pièces justificatives relatifs aux dépenses du titre 1 (personnel non médical), à l'exclusion :

- de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses
- du compte financier
- des décisions modificatives de crédits.

En cas d'empêchement de **Monsieur Olivier MARTINEZ**, la même délégation est donnée à **Monsieur Wilfried GUIOL**, Directeur-Adjoint, Adjoint à la Directrice Générale, Directeur des Affaires Médicales et de la Stratégie et Directeur Référent du Bloc Opératoire.

En cas d'empêchement de **Monsieur Olivier MARTINEZ et de Monsieur Wilfried GUIOL**, la même délégation est donnée à :

Madame Julie DUVAL, Responsable Formation, Dispositifs Individuels et Concours

Madame Lila DELHOMME, Responsable Contrôle de Gestion Sociale
Madame Wiem BERRAIS, Responsable Carrière

Pour les documents relatifs au recensement des ordonnateurs GE-GA de l'ANFH (validation électronique des demandes de remboursement de formation du personnel non médical), délégation de signature est donnée à :

Madame Julie DUVAL, Responsable Formation, Dispositifs Individuels et Concours

Article 4

Délégation est donnée à **Monsieur Olivier MARTINEZ**, Directeur des Ressources Humaines, Directeur de la Filière Gériatrique, Directeur Référent de la Filière Psychiatrique et de l'USMP, à l'effet de signer toutes les pièces d'ordonnancement des dépenses, pièces justificatives et liquidation des factures en exploitation (personnel non médical).

En cas d'empêchement de **Monsieur Olivier MARTINEZ**, la même délégation est donnée à **Monsieur Wilfried GUIOL**, Directeur-Adjoint, Adjoint à la Directrice Générale, Directeur des Affaires Médicales et de la Stratégie et Directeur Référent du Bloc Opératoire.

Article 5

Délégation *permanente* de signature est donnée à **Monsieur Olivier MARTINEZ**, pour tout acte dressé et toute décision prise en tant qu'Administrateur de Garde pour les périodes déterminées par le tableau de gardes administratives du Centre Hospitalier de Grasse.

Article 6

La présente délégation entre en vigueur à compter de ce jour. Elle annule et remplace toutes les délégations consenties précédemment.

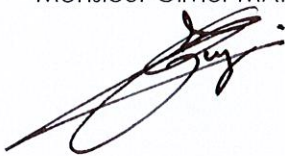
GRASSE, le 25 mars 2026

La Directrice

↓
Madame Erika CASSAN



Spécimen de signature de
Monsieur Olivier MARTINEZ



Spécimen de signature de
Monsieur Wilfried GUIOL



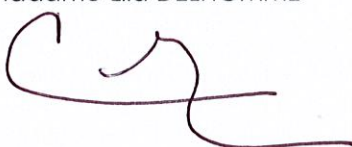
Spécimen de signature de
Madame Julie DUVAL



Spécimen de signature de
Madame Emma DE MAIO



Spécimen de signature de
Madame Lila DELHOMME



Spécimen de signature de
Madame Wiem BERRAIS



Diffusion : Intéressés, M. le Receveur, Affichage, Information CS

